

PROCES VERBAL
Commune
Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de conseillers en service.....	11
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....	10
Nombre de pouvoirs.....	1
Nombre d'absents.....	0

Date de convocation : vendredi 16 mai 2014
Secrétaire de séance : Madame CUBBEDU Alicia

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

DUMONT Aurélie, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ANGLADE Michel, DERRIBES Laurent, VANDRAND Jean-Luc, CAPELLE Pierre, CARRE Rodolphe, CUBBEDU Alicia.

Pouvoirs : LOUBINOUX Nathalie donne son pouvoir DERRIBES Laurent.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire, sur les sujets suivants :

Organisation de la permanence des élections européennes

Un tableau est rempli en fonction des disponibilités de chacun.

Vote : 11 voix POUR

Délégués non-élus au CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes suivantes ont déposé leur candidature pour être délégués non-élus au CCAS.

- Madame GOUTAY Catherine
- Madame PRYPIN Séverine
- Madame MACCHABEE Nathalie
- Monsieur DERRIBES Jean-Claude
- Monsieur DURAND Georges

Vote : 11 voix POUR

Création de la Commission des Impôts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut 12 titulaires et 12 suppléants. Cependant, à ce jour, aucun nom n'est à proposer. Le Maire suggère donc de **reporter le vote à une date ultérieure**.

Vote : 11 voix POUR

Mission Locale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mission Locale d'ISSOIRE a fait parvenir une demande de subvention de 189€ pour l'année. Afin d'obtenir plus d'informations sur ce dossier, le Maire propose de **reporter le vote à une date ultérieure**.

Vote : 11 voix POUR

Subventions aux Associations de VODABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les ans les Associations de VODABLE suivantes bénéficient d'une subvention de 350€,

- Fête du Pain,
- Expression Libre,
- Foncière Agricole Libre Puy d'YSSON
- Sauvegarde de Colamine

Monsieur le Maire précise que ces dépenses sont prévues au budget de la commune et propose donc d'accorder les subventions aux associations citées ci-dessus.

Vote : 11 voix POUR

Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de validation pour les Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a été formulée par le Conseil Général du PUY-DE-DOME. Faute d'informations suffisantes, notamment les plans desdites modifications, le Maire propose de **reporter le vote à une date ultérieure**.

Vote : 11 voix POUR

Plan de poursuite

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la réglementation, notamment en cas de renouvellement du Conseil Municipal, il convient de prendre une délibération concernant le plan de poursuites valant autorisation d'engager des poursuites sur les impayés de la collectivité. Monsieur le Maire lit le projet de délibération fourni par Monsieur FLATRES Bruno, Trésorier d'ISSOIRE au Conseil Municipal.

Vote : 11 voix POUR

SOS animaux – LE BROCC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association SOS ANIMAUX représentée par sa Présidente, Madame Brigitte BARSBY, souhaite renouveler la convention entre l'Association et la commune. Par conséquent, la commune contribuera à hauteur de 0.56€/habitant (0.50€ de convention et 0.06€ de participation au contrat d'entretien de la station d'épuration du site) soit un total de 117.60€ pour 210 habitants.

Vote : 11 voix POUR

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que Mme MOTTET (logement communal) déclare un sinistre dans son logement auprès de l'assurance. De plus, la libération prochaine de ce logement permettra de déterminer les travaux de rénovation à effectuer, dans le cas où ledit logement serait attribuer.
- Monsieur le Maire informe qu'en ce qui concerne l'avenant de la facture de Monsieur VIEVILLE Carl, une rencontre entre Monsieur le Maire, Monsieur ANGLADE, Monsieur CAPELLE et Monsieur VIEVILLE doit avoir lieu afin de déterminer le bien fondé de cet avenant (1 072.00€).
- Monsieur le Maire informe qu'une attention particulière est à apporter aux dossiers de demandes de subventions.